

Août 2022

Expiration des dispositions transitoires du PEQ

Pour plus de la moitié des méthodes de Thérapie Complémentaire, les dispositions transitoires dans la Procédure d'Equivalence du Certificat de Branche OrTra TC expirent en 2022 ou 2023. A quoi faut-il veiller dans ce contexte?

Les dispositions transitoires suivantes s'appliquent pendant 7 ans après l'admission d'une méthode dans le Règlement relatif à l'Examen Professionnel Supérieur pour les Thérapeutes Complémentaires (RE):

- Le Tronc Commun TC peut être entièrement compensé en fournissant la preuve d'un enregistrement auprès d'un bureau compétent avant la date d'admission de la méthode concernée dans le RE.
- Un certain nombre d'heures de contact pour prouver la méthode et le Tronc Commun TC peuvent être compensées par une expérience professionnelle.
- Les unités de formation du Tronc Commun TC peuvent être validées sans vérification préalable.

Seules les personnes qui s'inscrivent à la Procédure d'Equivalence Certificat de Branche OrTra TC avant l'expiration du délai de transition de la méthode correspondante et qui remettent le dossier complet (document avec pièces justificatives et essai) également avant l'expiration du délai peuvent bénéficier des dispositions transitoires.

Méthodes arrivant à échéance en 2022 ou 2023

Pour les 15 méthodes de Thérapie Complémentaire suivantes, les dispositions transitoires prennent fin cette année ou l'année prochaine:

Méthodes avec intégration dans le RE au 09.09.2015, fin du délai transitoire de 7 ans au **08.09.2022**:

- Ayurvéda thérapie
- Eutonie
- Shiatsu
- Thérapie cranosacrée
- Yoga thérapie

Méthodes avec intégration dans le RE au 14.01.2016, fin du délai transitoire de 7 ans au **13.01.2023**:

- Acupressure thérapie
- Technique Alexander
- APM thérapie
- Eurythmie thérapeutique
- Intégration structurale
- Rebalancing
- Thérapie respiratoire
- Polarity

Méthodes avec intégration dans le RE au 03.10.2016, fin du délai transitoire de 7 ans au **02.10.2023**

- Thérapie Feldenkrais
- Réflexothérapie

Après l'expiration des dispositions transitoires, il est possible de passer à tout moment la Procédure d'Equivalence pour le Certificat de Branche OrTra TC aux conditions usuelles.